

**Direction générale des Finances publiques
Paierie départementale de la Seine-Maritime**

38 Cours Clémenceau – Bât. C
CS 81002
76 037 Rouen CEDEX

Affaire suivie par : Kamal KEHILA
Téléphone : 02 35 58 19 51
Mél. : kamal.kehila@dgfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
6, RUE DU VERGER
CS 40078
76 192 YVETOT CEDEX

Rouen, le 16/10/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour votre collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par le SDIS de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour le budget annexe restaurant administratif.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable public
Kamal KEHILA

